



Atelier 2 : Animer un atelier de généalogie avec des enfants de moins 11 ans

1. Accord parental obligatoire
2. Volontariat des enfants
3. Le nombre des enfants et leur niveau
4. Partenaires : Associations, équipes pédagogiques et municipales
5. Supports visuels : Objets, sorties, « vieux papiers »
6. Nombre des bénévoles
7. Relations intergénérationnelles : livret de famille, photos, interroger les grands-parents
8. Lire un acte
9. Création d'un arbre généalogique
10. Valorisation des travaux des enfants : Exposition, remise du diplôme,...